

Direction régionale des douanes de Marseille



Présentation des résultats 2022

édito



Jean-Philippe VIGOT

Directeur régional des douanes de Marseille

La Direction Régionale de Marseille est l'une des quatre directions régionales qui composent la Direction Interrégionale Provence Alpes Côte d'Azur Corse.

Les services de la direction sont compétents sur la partie du département des Bouches du Rhône comprenant les arrondissements de Marseille, d'Istres et le sud de l'arrondissement d'Arles, la direction régionale de Provence ayant compétence sur l'arrondissement d'Aix en Provence et le Nord de l'arrondissement d'Arles.

La direction de Marseille assure le pilotage opérationnel des services douaniers chargés de l'action économique, du dédouanement, de la gestion et du contrôle de la filière économique en matière de produits énergétiques et de la lutte contre la fraude.

La direction de Marseille est dotée de deux pôles de sécurité alimentaire : Marseille Sécurité Alimentaire sur la bassin est, et Port de Bouc Sécurité alimentaire sur le bassin ouest du port.

Cette direction est la plus importante de l'Interrégion, avec un effectif de 407 agents, répartis en 217 agents issus de la branche opération commerciale et 190 agents surveillance.

Les missions de la direction sont exercées sur plusieurs zones géographiques :

- les plates formes logistiques portuaires, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) divisé en deux bassins (Le bassin Est localisé dans la ville de Marseille sur 400 ha et le bassin Ouest situé entre Fos et Martigues sur une zone industrialo portuaire de 10 000 ha)
- la zone aéroportuaire (Aéroport de Marseille Provence)
- l'agglomération marseillaise

Le présent document témoigne ainsi de l'engagement des agents dans la mise en œuvre des missions de la douane, administration de la frontière et de la marchandise : traitement des flux de marchandises au passage en frontière, lutte contre les trafics, contrôle de la conformité des marchandises, accompagnement des entreprises.

Ressources humaines

(au 19/04/2023)



407 agents



53.3%

Agents de la branche
Administration
générale/Opérations
commerciales



46.7%

Agents
de la branche
surveillance en
uniforme et armés



38.6 %

Taux de
féminisation



10

Equipes maître de
chien

Organisation



**Création d'un pôle sécurité alimentaire
au bureau de douane de Port de Bouc**

cf. annexe 1

838 tonnes

Fruits et légumes non conformes en
matière sanitaire (réexportés, détruits
ou traités)

106 tonnes

Produits BIO (réexportés, détruits ou
déclassés)

87 612

articles MCDA (matériaux au contact
des denrées alimentaires) saisis



**Création de l'UCIMAR, nouveau réseau
de ciblage maritime**

cf. annexe 2

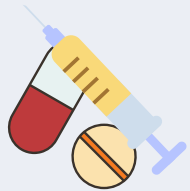
Chiffres Clés

Lutte contre la fraude



Tabac : 1 110 constatations

24,673 tonnes



Stupéfiants : 1, 920 tonne
dont :



Cocaïne :
1,734 tonne



Cannabis :
150 Kg



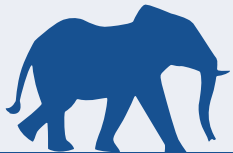
Manquement à l'obligation déclarative : 2,796 M€



Contrefaçons : 496 998 articles



dont 160 671 jeux et jouets



CITES : 21 constatations

Dédouanement et Action Economique



1 095 483

Nombre de déclarations
en douane reçues



2'44

Délai moyen
d'immobilisation des
marchandises, en minutes

92.1%

Part des déclarations
dédouanées en moins de
5 minutes

126

Nombre d'OEA* suivis par
le Service régional d'audit

*Opérateurs économiques agréés



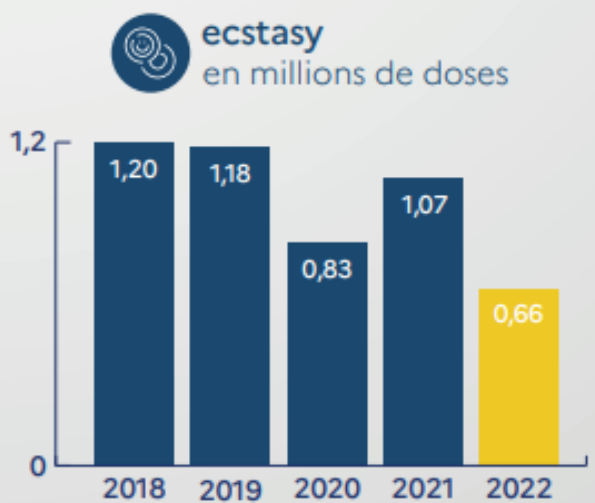
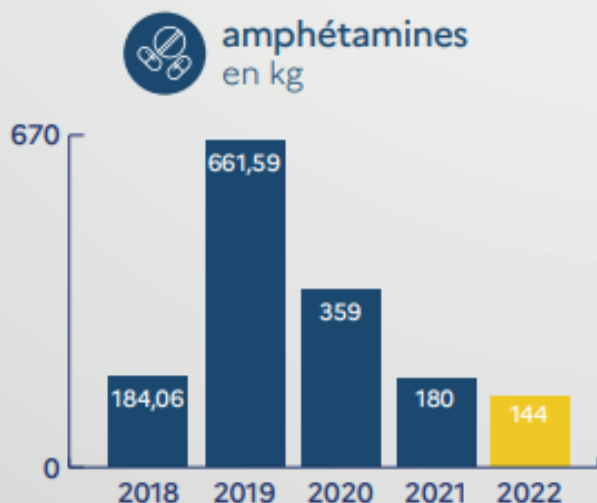
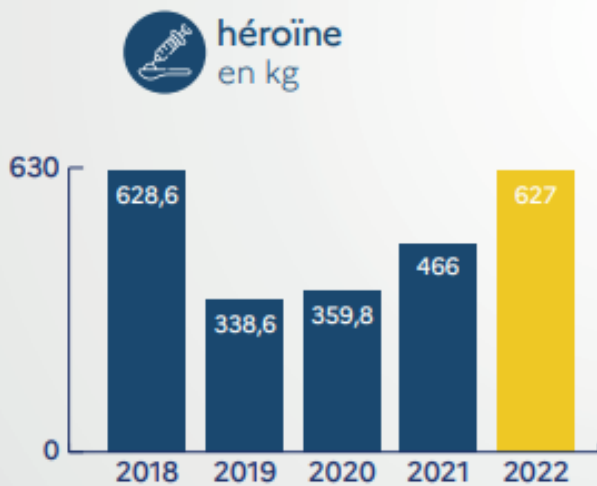
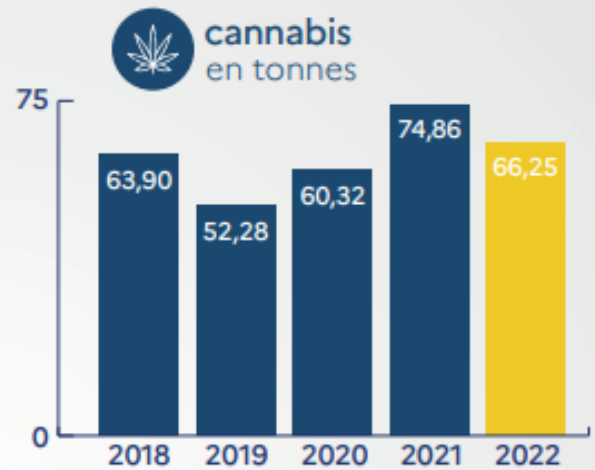
93.8%

Taux de satisfaction des
usagers en matière de conseil
aux entreprises

LUTTE CONTRE LES TRAFICS DE STUPÉFIANTS

SAISIES DOUANIÈRES 2022

— Des résultats toujours exceptionnels —



Janvier

- Saisie de 514 kg de cocaïne (annexe 3)

Mars

- 2 050 000 masques trois plis non conformes
- 98 700 cartouches de cigarettes, d'un poids total de 19 tonnes 740 kg et d'une valeur sur le marché légal de 10 363 500 €
- 2 000 000 masques chirurgicaux 3 plis non conformes
- 805 680 masques FFP2 non conformes

Avril

- 11,59 kg de cocaïne
- 4400 produits contenant de la SIBUTRAMINE, substance vénéneuse et principe actif de spécialités pharmaceutiques retirées du marché en France (Sibutral)
- 604 articles (490 coquillages/coraux et 114 espèces mortes) repris à la Convention de Washington -CITES-
- 5 000 détecteurs de fumée non conformes
- 14 072 doses/comprimés de médicaments sans Autorisation de Mise sur le Marché délivré par l'ANSM
- 33 600 ustensiles de cuisine en polyamide non conformes et dangereux
- 277 336 masques de contrefaçon
- Certification OEA de la société GUIMBAL

Mai

- 7560 lampes anti-moustique non conformes
- 6 000 gilets de signalisation non conformes
- 8712 couverts à salade en plastique non conforme
- 21600 cartes à jouer de contrefaçon
- 6 006 pistolets à bulle non conformes
- 2 000 000 masques chirurgicaux 3 plis non-conformes
- 5 004 sèche-cheveux non-conformes et dangereux
- 6000 unités contenant de la SIBUTRAMINE

Juin

- 69012 jouets non conformes
- 53 208 articles textiles (T-Shirts, polos, sweats, pantalons et caleçons) de contrefaçon
- 12 289 timbres poste de contrefaçon (annexe 5)
- 76000 masques chirurgicaux non conformes

Juillet

- 1 Kalachnikov et 33 KG de résine de cannabis à la gare St Charles
- 10 armes, 10 chargeurs, 44 munitions et 1 lot de fraises de chambres
- Destruction de 19 958 kg d'arachides non conformes et dangereuses pour la santé au regard de la teneur en aflatoxines
- 40 460 kg de moteurs qualifiés de déchets
- 4,425 Kilos de kétamine et 1,307 kg de cocaïne intégrés dans les plaques de polycarbonate alvéolaire.
- 606,38 kg de cocaïne (annexe 4)
- 71.6 kg de cocaïne
- 17 999 produits capillaires contenant une substance interdite

Août

- 527.6 kg de cocaïne
- 20 tonnes de pièces détachées de carrosserie automobile et moteurs qualifiés de déchets
- 100 000 masques FFP2 non conformes
- 1 250 cartouches de cigarettes et 96 kg de tabac à narguilé

Septembre

- 1 774 104 euros de TGAP redressés
- 100 800 porte-mines de contrefaçon
- 10000 kg de pièces détachés automobiles, roues, moteurs, qualifiés de déchets

Octobre

- 65784 produits cosmétiques non conformes
- 13 500 kits de tests covid 19 non conformes
- 18 792 bouées non-conformes
- 33 592 jouets de contrefaçon
- Manquement à l'obligation déclarative de 776 198 €

Novembre

- 12 520 chauffe-biberons non conformes
- 25 200 mini-puzzles de contrefaçon
- 11 500 guirlandes électriques non conformes
- 103 416 cartes de jeu de contrefaçon
- 28 700 kg de moteurs usagés qualifiés de déchets
- Certification OEA de la société MATRAM

Décembre

- 53 440 kg de moteurs qualifiés de déchets
- 5 tonnes de figues contaminées (annexe 6)

Depuis le 1er novembre 2021, les contrôles à l'importation jusqu'alors réalisés par la DGCCRF ont été transférés à l'administration des douanes.

Le 1er novembre 2021, a été créé le pôle de sécurité alimentaire du bureau de douane de Marseille Port.

En 2022, un deuxième pôle a été ouvert au bureau de Port-de-Bouc afin de répondre aux demandes des opérateurs marseillais.

Les pôles sécurité alimentaire des bureaux de douanes de Marseille-Port et Port-de-Bouc réalisent désormais les contrôles relatifs au respect d'exigences sanitaires des denrées alimentaires d'origine non animale, les contrôles des produits biologiques, les contrôles des normes de commercialisation des fruits et légumes et les contrôles portant sur les matériaux au contact des denrées alimentaires, tous réalisés avant le dédouanement des marchandises.

Communiqué de presse du 23 mars 2023

Les agents des pôles Sécurité alimentaire de la Direction régionale des douanes de Marseille, garants de la sécurité du consommateur

Les **pôles de sécurité alimentaire de Marseille Port et Port-de-Bouc** ont réalisé des constatations exceptionnelles démontrant la sensibilité du secteur alimentaire au regard des risques potentiels pour la santé du consommateur.

Pour mémoire, depuis le 1er novembre 2021, les contrôles à l'importation jusqu'alors réalisés par la DGCCRF à Marseille et au Havre ont été transférés à l'administration des douanes. Les services de sécurité alimentaire de Marseille-Port et Port-de-Bouc réalisent désormais les contrôles relatifs au respect d'exigences sanitaires des denrées alimentaires d'origine non animale, les contrôles des produits biologiques, les contrôles des normes de commercialisation des fruits et légumes et les contrôles portant sur les matériaux au contact des denrées alimentaires, tous réalisés avant le dédouanement des marchandises.

Des oranges et du thé aux pesticides

Les services de sécurité alimentaire ont intercepté un lot de 22 980 kg d'orange fraîches NAVEL originaires d'Egypte et un envoi de 9624 kgs de thé en provenance de Chine dont les analyses ont révélé des non-conformités en matière de résidus de pesticides.

Les analyses ont permis la découverte de teneurs de profénofos et de dinotéfurane supérieures aux valeurs acceptées dans l'Union européenne.

La chasse aux aflatoxines

Les aflatoxines sont des mycotoxines produites par un champignon que l'on retrouve surtout dans des régions chaudes et humides. À la suite d'une contamination par le champignon, avant ou après la récolte, les aflatoxines peuvent être présentes dans des aliments tels que les noix, les arachides, le maïs, le riz, les figues sèches et les autres aliments secs, les épices, les huiles végétales brutes et les fèves de cacao. Elles sont reconnues comme étant génotoxiques et carcinogènes, et l'exposition des consommateurs à ces toxines par l'intermédiaire de l'alimentation doit être maintenue au niveau le plus faible possible.

Des prélèvements réalisés sur deux lots de 8 400 kg de figues sèches, originaires de Turquie, sur un lot de 10 000 kg de poudre de noisettes, originaire de Georgie, ainsi que sur 13 400 kg d'arachides en coques et grillées, originaires de Chine, ont révélé des taux exceptionnellement élevés en aflatoxine.

Par ailleurs, un lot de 5 000 kg de figues sèches BIO, originaires de Turquie, a fait l'objet d'un prélèvement au titre du caractère BIO mais également, au titre d'une mesure d'urgence déterminée en fonction d'un couple pays/produit.

Les analyses effectuées au titre du caractère BIO ont conclu à une conformité du lot mais celles réalisées au titre de la mesure d'urgence ont permis de relever une non-conformité au regard de la teneur élevée en aflatoxine.

Si ce lot n'avait pas fait l'objet d'un contrôle physique ou si un seul prélèvement avait été effectué, ces figures auraient pu être mises à la consommation dans la filière « BIO » et engendrer un risque sanitaire pour le consommateur.

Ustensiles chinois non conformes

Un lot de 50 048 ustensiles de cuisine (louches, spatules à pancakes, etc.) en provenance de Hong Kong a été intercepté dans le cadre des contrôles à l'importation des ustensiles de cuisine en polyamide et en mélamine.

L'analyse du lot a démontré une migration de méthylènedianiline de l'ustensile vers l'aliment supérieure à la limite autorisée par la réglementation européenne.



UCIMAR, nouveau réseau de ciblage maritime

Consacré pour le moment au fret conteneurisé, l'objectif d'UCIMAR (Unité de ciblage maritime de Marseille) est d'optimiser le ciblage au sein de la direction, par une meilleure synergie entre les services. Avec le passage de plus d'1,5 million de conteneurs répartis sur les deux bassins du Port de Marseille (Marseille et Fos), l'enjeu est de taille pour la trentaine d'agents qui compose ce nouveau réseau.

Les agents qui composent l'UCIMAR ont en effet pour mission collective de traquer tous les types de fraudes liés au transport maritime de marchandises. Pour cela, plusieurs services composés notamment de cibleurs travaillent de concert : ceux de la brigade de ciblage maritime de Marseille, ainsi que ceux du pôle avant-dédouanement du bureau de Marseille-port et leurs homologues du bureau de Fos – Port Saint-Louis.

Janvier 2022

Saisie de 514,51 kg de cocaïne

Bureau de Fos/Port St Louis du Rhône

Le 26 janvier, les agents du bureau de Fos/Port-Saint-Louis du Rhône ont procédé au contrôle d'un conteneur manifesté sur un navire en provenance de Bolivie.

Le 28 janvier à midi, lors du contrôle scanner par les agents de la brigade de Fos Scanner-BSE de Port-Saint-louis, une anomalie image est détectée.

L'ouverture du conteneur a permis la découverte de 13 sacs de sport, dissimulés dans un chargement de parquets en bois, contenant au total 448 pains de cocaïne pour un poids total de 514,510 kg.



Juillet et août 2022
Saisie de 1200 kg de cocaïne
Brigade de surveillance extérieure de Marseille Port

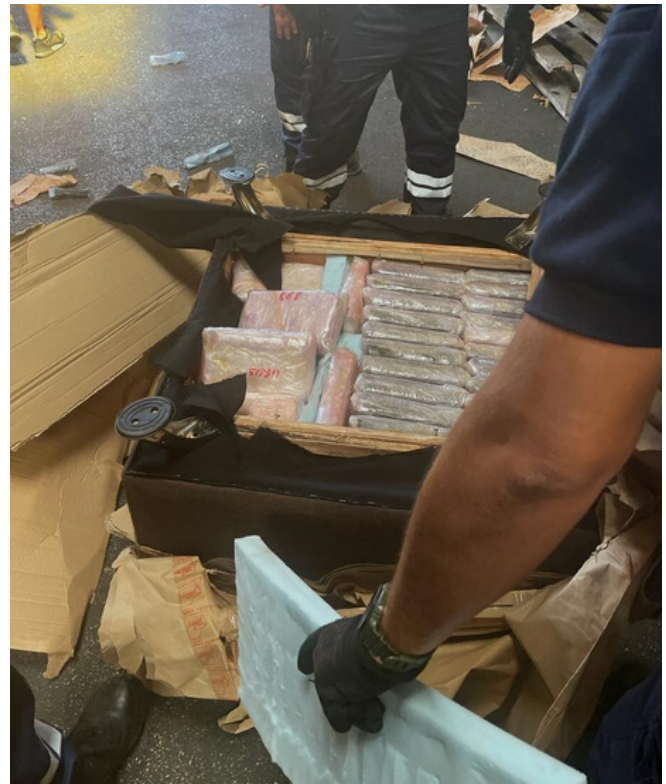
En juillet et août 2022, les agents de la brigade de surveillance extérieure de Marseille Port ont procédé à la fouille de plusieurs conteneurs de déménagement en provenance de Martinique.

Ce contrôle faisait suite à un travail d'analyse et de ciblage réalisé par le nouveau réseau de ciblage dédié au vecteur maritime mis en place au sein des services douaniers marseillais, baptisé « Unité de Ciblage Maritime» (UCIMAR).

L'ouverture de chacun des conteneurs et le marquage des chiens anti-stupéfiants ont permis aux agents de découvrir à chaque fois une grande quantité de cocaïne dissimulée dans les double-fonds de meubles (canapés, sièges, fauteuils, enceintes, malles, etc.).

Le 12 juillet, 606 kilos de cocaïne sont découverts. Cette saisie est historique, car il s'agit de la plus grosse saisie de cocaïne de l'histoire de la douane marseillaise. Le 20 juillet, 71 kilos de cocaïne ont été découverts, puis 527 kilos le 9 août.

À ces trois saisies s'ajoutent également 514 kilos de cocaïne déjà saisis en début d'année sur le bassin ouest. Pour 2022, ce sont plus 1 700 kg de cocaïne qui auront été saisis par les services douaniers de Marseille lors de ces affaires significatives sur les bassins ouest et est du port.



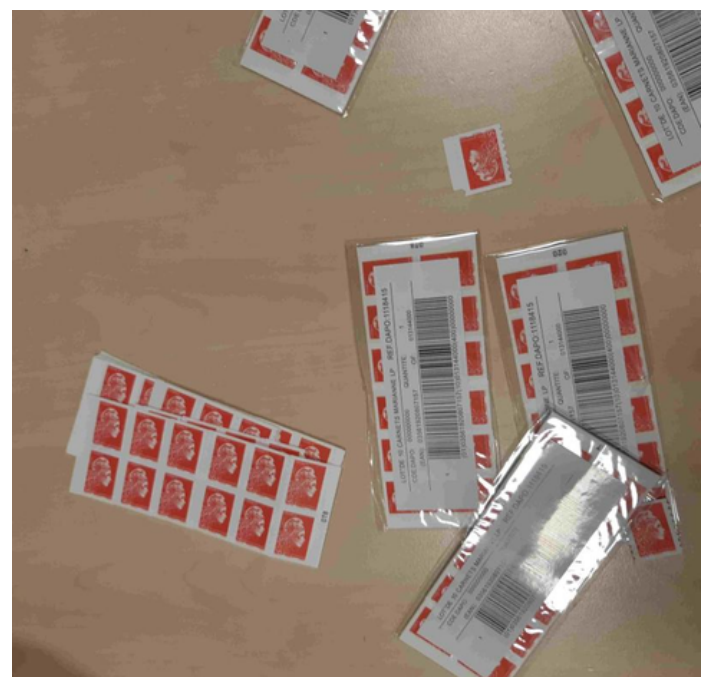
Juin 2022

**Saisie de 12 289 timbres contrefaisants
Douanes de Marseille et Aix-en-Provence**

Le 13 juin 2022, les services des douanes de Marseille et Aix-en-Provence sont intervenus simultanément dans plusieurs bureaux de tabac dans le département des Bouches-du-Rhône. L'objectif était de lutter contre la vente dans le réseau des buralistes de timbres poste de contrefaçon.

En effet, les timbres « Marianne l'Engagée » sont protégés au titre des droits d'auteur par la Poste. Les buralistes sont donc tenus de s'approvisionner en timbres dans le réseau officiel de distribution de la Poste.

La présence de timbres contrefaisants a été constatée chez six buralistes. Après expertise de la Poste, 12 289 timbres poste ont été saisis, que ce soit des timbres prioritaires rouges, lettre verte ou timbres mauves au tarif international. La Poste, dont le préjudice est estimé au niveau national à plusieurs millions d'euros par an du fait de la vente de timbres de contrefaçons, a décidé de porter plainte contre les buralistes en cause, qui s'exposent en outre à une amende douanière et à une fermeture provisoire de leur comptoir de vente de tabac.



Décembre 2022

Retrait du marché de 5 tonnes de figues contaminées

Pôle « Marseille Sécurité Alimentaire »

Conformément à la réglementation européenne qui impose des contrôles physiques pour certains produits alimentaires, les agents effectuent un prélèvement sur un lot de 5 tonnes de figues Bio en provenance de Turquie. L'échantillon est transmis au service commun des laboratoires pour recherche d'aflatoxines, dont le taux maximum ne doit pas dépasser 2 à 4 microgrammes par kilogramme.

Les aflatoxines sont des mycotoxines produites par un champignon que l'on retrouve surtout dans des régions chaudes et humides. Elles sont reconnues comme étant génotoxiques et carcinogènes, et l'exposition des consommateurs à ces toxines par l'intermédiaire de l'alimentation doit être maintenue au niveau le plus faible possible.

Les analyses ont révélé des taux exceptionnellement élevés d'aflatoxines, 6 fois supérieurs aux seuils autorisés.

En conséquence, à l'issue de la phase contradictoire, l'ensemble du lot sera détruit.



Contacts presse :

**Sonia BODIER
Chef du Pôle Action Economique
07 72 72 85 72**